

Les fonds forestiers nationaux : des mécanismes adaptés aux défis d'aujourd'hui

*Tour d'horizon de la situation de quatre pays
du sud et de l'est de la Méditerranée :
Liban, Maroc, Tunisie et Turquie*

par Magali MAIRE, Rao MATTA, Driss BABA, Michel BASSIL,
Ismail BELEN et Slim JARRADI

Le financement de la gestion durable des espaces boisés est un enjeu clé dans la lutte contre le changement climatique, la sécurité alimentaire ou encore la réduction de la pauvreté. Les fonds forestiers nationaux en sont un des outils. Dans cet article, des exemples concrets pris au sein de quatre pays du sud et de l'est de la Méditerranée permettent d'en mesurer l'importance et la portée.

Introduction

Alors que le rôle joué par les forêts est reconnu comme étant fondamental face aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, il est plus que jamais essentiel de soutenir la gestion durable des forêts (GDF) ; c'est pourquoi, son financement constitue un enjeu clé et un défi de taille.

Dans ce cadre, les fonds forestiers nationaux (FFN) ont un rôle primordial pour le financement de la GDF, mais pas seulement : ce sont des mécanismes qui s'emploient à inclure également des objectifs relatifs au changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la réduction de la dégradation des forêts. C'est pourquoi aujourd'hui, les FFN ne doivent plus uniquement être considérés comme de simples mécanismes financiers : il s'agit plutôt d'institutions qui jouent plusieurs rôles, au-delà de recevoir et d'allouer de l'argent. Ils peuvent en effet être des acteurs importants dans la mise en œuvre des politiques ou des programmes forestiers nationaux et internationaux.

1 - REDD+ : *Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation*. Réduire les émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts.

On estime que les FFN détiennent ou gèrent 12 à 13 milliards de dollars des Etats-Unis dans les pays en développement, ce qui correspond approximativement à cinq fois le financement que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a alloué à la GDF dans les pays en développement depuis 1992. Les FFN représentent donc une ressource inexploitée considérable et relativement méconnue pour faire progresser la GDF, mais également la preuve manifeste des contributions nationales au financement des forêts.

Dans ce cadre, et face aux nombreux défis qui se présentent aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, en termes de pressions anthropiques (dégradations) mais également face au changement climatique (désertification, dépérissements), un FFN peut s'avérer être un outil particulièrement intéressant. Nous proposons ici de faire le point sur ce qu'est exactement un FFN, son effet levier potentiel pour attirer d'autres fonds, ainsi qu'un tour d'horizon de la situation avec quatre pays du sud et de l'est de la Méditerranée : le Maroc, la Tunisie, le Liban et la Turquie, en termes d'opportunités de développement (ou de renforcement), de structuration, d'approche intersectorielle, d'objectifs et de calendrier pour la mise en place ou le renforcement d'un fonds forestier national.

Qu'est-ce qu'un fonds forestier national ?

Les fonds forestiers nationaux sont des mécanismes institutionnels dédiés qui bénéficient de fonds réservés pour atteindre des objectifs, des politiques ou des programmes forestiers plus larges (différents d'un financement pour des projets à court terme). Ils ont comme objectif de soutenir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières et également l'autosuffisance sur le long terme. Les sources de financement pour les FFN peuvent être des taxes réservées à cet effet et d'autres sources de revenu nationales mais également des mécanismes bilatéraux ou multilatéraux d'aide au développement, y compris des donations. Contrairement au financement traditionnel du budget gouvernemental, les FFN durent plus longtemps qu'un seul cycle budgétaire gouvernemental et offrent également plus de flexibilité dans la gestion. La structure et la gouvernance des FFN, les sources de leurs

financements et le nombre d'acteurs et d'activités qu'ils appuient varient beaucoup dans le monde. Ainsi, le terme « fonds forestier national » ne se rapporte pas à un modèle unique mais inclut une série d'approches différentes.

Quelles sont les opportunités pour capter des financements internationaux ?

Le financement de la gestion durable des forêts (GDF) devient de plus en plus compliqué à cause de l'émergence de nouveaux mécanismes et institutions pour la lutte contre le changement climatique, pour la préservation de la biodiversité, la REDD+¹ et la restauration des forêts. L'ampleur des financements s'intensifie mais on assiste également à une multiplication et à une fragmentation des modes de financement. Par exemple, le fonds d'adaptation et le *Green Climate fund* ont créé leurs propres critères d'accréditation pour les entités nationales qui peuvent recevoir des financements. Ce contexte financier nécessite non seulement une meilleure gouvernance financière et des normes fiduciaires pour l'accès aux financements, mais également des moyens efficaces pour canaliser et distribuer les financements reçus. Les garde-fous sociaux et environnementaux inclus dans ces mécanismes impliquant des versements publics importants, soulignent également la nécessité d'une bonne gouvernance financière au niveau national et sous-national. Le rôle de la finance privée et de son utilisation comme levier, demande une analyse plus approfondie des outils, des business modèles, et des implications pour la responsabilisation et pour l'équité. Même après avoir obtenu avec succès les financements, les pays ont souvent des difficultés à mettre en place des structures institutionnelles et des systèmes de distribution des financements obtenus.

C'est dans ce contexte que les mécanismes dédiés tels que les FFN peuvent servir d'outil de financement et de gouvernance dans le secteur des forêts. Des fonds spécialement conçus peuvent harmoniser les financements reçus par plusieurs bailleurs de fonds, comme par exemple dans le cas des mécanismes nationaux REDD+. Beaucoup de fonds nationaux et régionaux tels que le FONAFIFO (le fonds national de finance-

ment des forêts du Costa Rica), le fonds forestier du bassin du Congo, le fonds forestier de la forêt amazonienne, démontrent cette possibilité. Dans les pays dans lesquels des mécanismes de paiements pour les services environnementaux (PSE) sont en place, les FFN sont devenus des outils permettant de mutualiser des financements provenant de plusieurs utilisateurs des forêts pour les redistribuer aux fournisseurs de services environnementaux. Le financement basé sur le FFN permet également le paiement de plusieurs bénéficiaires (carbone, eau et biodiversité) dans les mécanismes de PSE.

Les politiques et le cadre institutionnel nécessaires pour une structure de gouvernance financière solide à travers les FFN facilitent l'accès aux financements internationaux. Par exemple, la probabilité de sécuriser des financements de la REDD+ (provenant du *Forest Carbon Partnership Facility*) est plus importante si un FFN est mis en place avec cette responsabilité. Les FFN, quand leur pouvoir leur permet, ont prouvé qu'ils sont capables de développer des mécanismes qui diminuent les émissions de gaz à effet de serre de manière rentable et vérifiable et de manière conforme aux exigences de l'agence de financement. Ils servent également de lien avec les parties prenantes pour entreprendre des initiatives qui visent à réduire les émissions qui résultent de la déforestation et de la dégradation des forêts, à préserver des forêts, à promouvoir la GDF et à augmenter les stocks de carbone des forêts.

En quoi les pays du sud et le l'est de la Méditerranée sont-ils particulièrement concernés ?

Les forêts du sud et de l'est de la Méditerranée sont plus que jamais soumises à des pressions croissantes : pressions anthropiques, phénomènes de dépérissements, désertification, dégradations, d'où l'urgence de développer des mécanismes financiers innovants telles que les paiements pour services écosystémiques, ou encore la REDD+, ainsi que des mécanismes de compensation afin d'inverser la tendance en matière de dégradation. Dans ce contexte, un FFN peut offrir des solutions adaptées et flexibles pour mettre en place des approches de financement sur mesure pour la gestion durable des forêts.



De même, la mise en place d'un FFN pourrait constituer un véritable catalyseur pour la mobilisation de ressources financières au bénéfice des pays du sud et le l'est de la Méditerranée. Certains d'entre eux disposent déjà d'une expérience significative des FFN. Ainsi, au Maroc et en Turquie, des FFN existent et sont opérationnels ; néanmoins, des besoins en matière d'opérationnalisation, d'évaluation et de réforme ont été exprimés ; par ailleurs, en Tunisie et au Liban, les FFN sont mentionnés dans les textes législatifs mais ne sont pas fonctionnels. C'est pourquoi, il peut s'avérer intéressant de faire un tour d'horizon de la situation dans ces pays afin de cerner les besoins, les enjeux et les perspectives.

Photo 1 :

Les plantations forestières participent à la réduction de la sédimentation des barrages : ici, la retenue du barrage Barbara à Ain Draham (Tunisie).

Photo H.D.H

Photo 2 :

Les reboisements, comme ici au Maroc, participent à la lutte contre la dégradation des forêts.



Pourquoi l'instauration ou le renforcement d'un FFN vous paraît-il important et pertinent dans votre pays ? Comment le verriez-vous dans l'idéal en termes de conception, gouvernance, utilisation et supervision ?

 **Au Liban** : le concept de fonds forestier national n'est pas nouveau au Liban. Il est mentionné dans le code forestier du 7 janvier 1949, toujours en vigueur. Pour autant, la mise en œuvre d'un FFN adapté aux nouveaux challenges qui se posent en matière de bailleurs de fonds, agences actives dans le secteur forestier et autres partenaires, et de communication, est devenu nécessaire.

De plus, les acteurs œuvrant dans le secteur forestier (ONG, autorités locales et populations locales) sont devenus de plus en plus nombreux durant ces dernières années, acteurs qui ont des liens propres avec les bailleurs de fonds, ce qui disperse considérablement les activités mises en œuvre dans le pays, en rendant extrêmement difficile une bonne organisation et coordination par le ministère de l'Agriculture en charge des forêts dont c'est la responsabilité.

C'est pourquoi, la coordination et l'organisation des activités forestières dans le cadre du Plan forestier national du Liban sont fondamentales afin de répondre aux engagements du gouvernement libanais envers les traités et les conventions internationales déjà ratifiés, comme la Convention sur la diversité biologique (CBD), la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), etc.

Photo 3 :
Forêt du Liban :
cèdres au premier plan.
Photo M.Bassil.



Au Maroc : Le fonds forestier national au Maroc représente actuellement 70% du budget alloué au Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) et a permis de reboiser plus d'un million d'hectares depuis les années 50. Un des principaux avantages du FFN résulte dans le fait qu'il représente un instrument garantissant une stabilité en matière de disponibilité des fonds ce qui permet une meilleure planification budgétaire, contrairement au budget général où les aléas peuvent être multiples.

Le FFN est d'abord un outil qui a montré sa pertinence par rapport aux moyens traditionnels, surtout en termes de mobilisation des fonds et de flexibilité de gestion. Pour autant, compte tenu des challenges et défis qui se posent en matière de gestion forestière face aux changements globaux (changement climatique et pression sociale), il apparaît nécessaire d'adapter les règles et les procédures de ce fonds pour répondre aux besoins du terrain qui suivent le rythme des saisons, des précipitations et non pas le calendrier de la loi de finances ! De même, l'opportunité pour un FFN de s'ouvrir à une diversité de bailleurs de fonds (privés ou publics, nationaux ou internationaux) ne peut que le renforcer.



En Tunisie : La Tunisie a déjà une expérience avec les FFN. En effet, durant les années 80, un Fonds de développement sylvo-pastoral a été créé et est apparu sous les articles 70, 71 et 72 du Code forestier de 1988. Cependant, une nouvelle vision de l'Etat ainsi que la non promulgation des textes d'application ont conduit à l'abrogation des articles relatifs à la création de ce fond.

Pour autant, la base juridique pour un tel fonds existe bien. La forme d'un compte spécial du Trésor serait la plus adaptée. Les parties prenantes seraient les ministères de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, des Finances, de l'Environnement et du Développement durable, du Tourisme et du Commerce et le ministère des Affaires locales, ainsi que le secteur privé, les ONG et la société civile. La structure de gouvernance pourrait être constituée de deux entités : une structure de décision à travers un comité restreint au niveau du ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et une autre, chargée de l'élaboration et du suivi des orientations stratégiques.

L'alimentation du fonds serait effectuée à une échelle nationale par des taxes sur le bois importé, par les recettes des produits forestiers et pastoraux, par des taxes sur les services environnementaux rendus par les forêts et les parcours (eau, produits agricoles...), mais également par la contribution du secteur privé, et à une échelle internationale, par les projets de coopération et les mécanismes de financements internationaux.

Ces financements drainés par le FFN serviraient à l'augmentation du couvert forestier (reboisement des terrains domaniaux et des terrains privés), l'amélioration des parcours, la conservation des écosystèmes forestiers (aires protégées...), la conservation des eaux et des sols, la réhabilitation des écosystèmes forestiers et pastoraux, la lutte contre l'ensablement, l'appui de la population (micro-financements...) et à la conservation et au développement de la faune sauvage.

La supervision de ce fonds serait la mission d'une structure restreinte de décision. Alors que le suivi et l'évaluation relèveraient d'une structure élargie avec l'implication de parties prenantes externes.



En Turquie : hormis quelques exceptions (20 000 ha), toutes les forêts appartiennent à l'Etat. Selon la constitution turque, le gouvernement a la responsabilité de protéger, gérer, restaurer, réhabiliter et reboiser les forêts et récolter les bois suivant un plan de gestion des forêts. D'après les données officielles, 7 millions de personnes vivent à l'intérieur ou à proximité des zones forestières. Il s'agit de « villageois forestiers ». Ces personnes n'appartiennent pas à des tribus ou à des communautés locales au sens international du terme, mais ce sont des personnes qui vivent en forêt tout en ayant beaucoup de connections avec les zones urbaines. Les agences forestières leur fournissent du bois pour la construction, la cuisine et le chauffage.

Chaque ministère et agence telle que la Direction générale des Forêts dispose de « plans stratégiques » conformes à la législation en vigueur. Ils sont renouvelés quand le Cabinet change. Le budget global nécessaire pour les activités mentionnées ci-dessus, à savoir la gestion des agences et les salaires, vient du Budget national et du fonds renouvelable. Ceux-ci ne sont pas appelés fonds forestier national mais leur mise en œuvre est semblable.



A quoi ce fonds forestier est-il (ou serait-il) prioritairement destiné ? Quels sont (ou seraient) ses liens avec la stratégie forestière actuelle et les projets en cours dans votre pays ?



Au Liban : le ministère de l'Agriculture au Liban a lancé un programme de reboisement sous le nom « 40 millions d'arbres ». Puis, il a ajourné le plan forestier national. C'est pourquoi, le fonds forestier national viendrait utilement compléter la politique forestière du ministère, en répondant aux initiatives liées au secteur forestier quelles soient publiques ou privées. Par conséquent, il devrait répondre à toutes les initiatives liées au secteur forestier que ce soient des initiatives publiques ou privées. Le fonds forestier national viserait à financer des projets forestiers dont l'objectif principal serait d'augmenter et de conserver la surface forestière du pays tout en prenant en compte les services socioculturels que les forêts apportent à la population. Concrètement, les projets financés par ce fonds concerneraient des activités de reboisement, d'aménagement des forêts, de conservation et de valorisation des ressources forestières comprenant les plantes médicinales et la faune sauvage, la restauration des terrains dégradés par les sablières et les carrières, la préservation des richesses socio culturelles. Tout projet visant à atténuer l'effet de serre et le réchauffement climatique ainsi que les projets qui contribuent d'une façon ou d'une autre à la fixation du carbone, seraient aussi à considérer.



Au Maroc : ce fonds est destiné prioritairement aux reboisements et à la reconstitution des écosystèmes forestiers. Cette composante,

Photo 4 : Michel Bassil (assis), chef du Service reboisement et exploitation au ministère de l'Agriculture du Liban, et Fatima Cheikh-Jaffal, ministère des Finances du Liban lors du séminaire sur les FFN organisé en 2015 au Maroc.
Photo Abdelouhab-Ait-Ghejdi.



Aykut iNCE / OGM

Photo 5 :
Forêt littorale près
d'Antalya (Turquie).
Photo OGM.

qui est un pilier central du programme décennal 2015-2024, représente plus de 60% des recettes du FFN.



En Tunisie : Un fonds forestier national permettrait à la Tunisie de mobiliser des fonds nationaux et internationaux, de diversifier les sources d'investissement dans le secteur forestier, d'impliquer le secteur privé et de renforcer l'organisation des secteurs forestier et pastoral pour l'accès aux financements.

En Tunisie, un fonds forestier national aurait principalement comme objectifs, le maintien et la valorisation des fonctions et services des écosystèmes forestiers et pastoraux, la mobilisation des acteurs (partenaires) autour du développement du secteur forestier et pastoral, l'encouragement du secteur privé à prendre part à la promotion du

Photo 6 :
Aulnaie du Tonga, El Kala
wilaya d'El Tarf (Algérie).
Photo DGF Algérie.



secteur sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie de la population forestière.

Consciente de l'importance de ces défis, la Direction générale des Forêts en Tunisie a souligné clairement dans sa Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours 2015-2024, notamment à travers sa 5^e composante : "Mobilisation des ressources pour le financement du secteur" de son objectif n°1, la nécessité de la : « Création d'un fonds national pour le développement forestier et pastoral moyennant l'élaboration et l'adaptation d'un schéma de paiement pour les services environnementaux des écosystèmes (PSE) forestiers et pastoraux ».



En Turquie : mis à part quelques documents internes et actes législatifs, le programme forestier national turc pour la période 2004-2023 a été préparé dans le cadre d'un projet appuyé par la FAO. En dehors de ce programme et sous la responsabilité du ministère du Développement, le Plan de développement national (PDN) a également été élaboré sous la responsabilité du ministère du Développement pour la période 2014-2018. Les PDN doivent être approuvés par le cabinet et publiés dans la gazette officielle. Les rapports des groupes de travail faisant partie de ce PDN, sont préparés avec la participation des différentes parties prenantes. Ainsi, « le rapport du dixième plan de développement du groupe de travail sur la gestion durable des forêts pour la période 2014-2018 » est le plan de référence au niveau national. La direction générale des forêts est le principal organisme en ce qui concerne les affaires forestières. Il suit également un plan stratégique pour la période 2013-2017. Les objectifs stratégiques pour ce plan sont les suivants : la protection des forêts, le développement et l'expansion des forêts, l'utilisation des ressources forestières et le développement des capacités des institutions.

Une approche intersectorielle pour la conception et la mise en œuvre d'un FFN, notamment la collaboration entre les ministères en charge des Forêts et celui en charge des Finances vous paraît-elle indispensable ? (qu'en est-il des autres secteurs ?)



Au Liban : un fonds forestier avec cette large gamme d'activités devrait recevoir des sommes financières assez importantes. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire que les

ministères et les institutions partenaires soient représentés dans les organes de gouvernance du fonds : comme par exemple, le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Intérieur et des municipalités (autorités locales). Par ailleurs, la structure de gouvernance de ce fonds devrait être indépendante et devrait répondre à certains critères comme la transparence, le professionnalisme ou encore la traçabilité claire des fonds.

 **Au Maroc** : d'un point de vue réglementaire, le ministère de l'Economie et des Finances est un partenaire indispensable, pour les autres départements comme l'Agriculture, l'Intérieur, l'Energie ou l'Environnement, la collaboration et la coordination doivent être de mise en fonction des situations et des attributions de chaque département et dans le cadre de l'intégration des dépenses publiques.

 **En Tunisie** : une collaboration étroite entre le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche et le ministère des Finances serait une des conditions pour la mise en œuvre d'un fonds forestier national. L'implication d'autres partenaires est indispensable et on peut citer par exemple : le Parlement, la Présidence du Gouvernement, le ministère de la Justice, le ministère de l'Environnement et du Développement durable, le ministère du Commerce, le ministère des Affaires locales et les professionnels.

 **En Turquie** : le ministère des Eaux et des Forêts est le ministère en charge des forêts. Trois directions sont sous sa responsabilité : la Direction générale de la protection de la nature et des parcs nationaux (DGPNNP), la Direction générale de la lutte contre l'érosion et la désertification (DGLCED) et la Direction générale des forêts (DGF). La DGF est une entité juridique indépendante en ce qui concerne son budget provenant du ministère. Le ministère du Développement et le ministère des Finances sont les principaux partenaires en ce qui concerne le budget : le ministère du Développement approuve les programmes annuels et le ministère des Finances est responsable de l'allocation des fonds nécessaires.

Le système fonctionne de cette façon : pour des programmes annuels, le ministère des Forêts prépare ses plans qui sont ensuite négociés avec le ministère du



Développement. Quand ils tombent d'accord, le ministère des Finances vient alors pour négocier. Quand les trois ministères s'accordent, ils requièrent alors l'approbation finale du Parlement.

Quel est le calendrier à venir pour un FFN dans votre pays ?

 **Au Liban** : l'idée de la mise en place d'un fonds forestier national est très claire au sein du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Des réunions bilatérales ont déjà eu lieu avec quelques partenaires potentiels, comme l'Association des Banques ou encore la Banque du Liban. Un projet avec la FAO devrait également permettre la mobilisation d'experts en droit et en finance afin de faire une évaluation de l'état actuel et proposer une structure administrative, professionnelle

Photo 7 :
Cédraie Ikharadhen - Djurdjura, Wilaya de Tizi Ouzou (Algérie)
Photo DGF Algérie.

Photo 8 :
Magali Maire (FAO, équipe de formation du séminaire) et Souad Assaous, sous-directrice des études et de la planification, Direction générale des Forêts en Algérie : travail en atelier lors du Séminaire FFN à Rabat, novembre 2015.
Photo Abdelouhab-Ait-Ghejdi.





Photo 9 :
Séminaire de formation
sur les FFN à Rabat
en novembre 2015
(organisé par la GIZ en
partenariat avec la FAO).
Photo
Abdelouhab-Ait-Ghejdi.

et financière pertinente et indépendante afin d'assurer la gouvernance de ce fonds. Reste à sensibiliser les décideurs afin qu'un tel projet, qui vise l'intérêt public, puisse démarrer et permette de respecter les engagements du pays dans les conventions internationales.



En Tunisie : la Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours 2015-2024 prévoit la mise en place d'un fonds national de développement forestier et pastoral. La révision de l'assise juridique et institutionnelle est un prérequis pour la création d'un tel fonds qui devrait être réalisée dans les cinq premières années de la mise en œuvre de la stratégie.



En Turquie : pour l'année 2016, le budget annuel pour les questions forestières est d'environ 2 milliards de dollars. Il inclut les trois directions générales mentionnées ci-dessus.

Photo 10 :
Atelier de travail avec
l'équipe du Maroc
(séminaire de formation
sur les FFN, Rabat,
novembre 2015).
Photo
Abdelouhab-Ait-Ghejdi.



Environ 50 millions de dollars sont destinés à la Direction générale de la protection de la nature et des Parcs nationaux et à la Direction générale de la lutte contre l'érosion et la désertification. Le reste est destiné à la Direction générale des forêts (1,95 milliards de dollars). Cette somme couvre les frais de personnels, la lutte contre l'incendie, le reboisement, l'appui aux villages forestiers, les programmes internationaux, etc.

Comment aller de l'avant en Méditerranée ?

Un des leviers pour obtenir des avancées significatives en termes de mise en place ou d'opérationnalisation des fonds forestiers nationaux en Méditerranée est le renforcement des capacités des pays. Cela peut passer par la formation ou encore par la création d'événements autour de cette question durant lesquels les pays peuvent apprendre les principes fondamentaux de la création et de la mise en œuvre d'un FFN en termes de gouvernance, d'utilisation, de capitalisation et de supervision ; cela peut être également l'occasion de partager l'expérience et les leçons apprises d'autres pays qui se sont lancés dans cette entreprise.

Ainsi, en novembre 2015, un séminaire de formation, organisé par la Coopération allemande au développement (GIZ) en partenariat avec la FAO, a offert l'opportunité aux participants des cinq pays du partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes (PCFM), c'est-à-dire l'Algérie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Turquie, de renforcer leurs capacités en matière de fonds forestiers nationaux. Dès lors, l'objectif principal n'était pas de recommander une solution « toute faite » mais de tirer les leçons des expériences et de bénéficier d'un certain nombre de recommandations : en effet, l'analyse réalisée par la FAO en 2015 a révélé qu'il n'existait pas de FFN « type » : la structure, l'étendue des activités, les priorités et les procédures des FFN varient en fonction de leurs objectifs, de l'évolution des opportunités, des défis auxquels ils sont confrontés et des contextes sociopolitiques des pays qui les créent. En outre, les FFN sont exploités dans des environnements extrêmement dynamiques et sont eux-mêmes sujets à des transformations et à des changements constants. En revanche, identifier les facteurs de succès des FFN existants pouvait s'avérer être un exercice très intéressant afin de mettre en place ou réformer un FFN. C'est précisément le contenu qui a été

donné à cette formation afin de livrer aux pays participants, les principales informations pertinentes sur la manière dont les FFN fonctionnent et sur la manière dont ils peuvent être créés et gérés de manière optimale.

L'idée était également de développer et de confronter des points de vue afin d'établir ou de réformer des FFN : les participants, organisés en groupes de travail par pays, réunissant des représentants des ministères en charge des forêts, de l'environnement et des finances ont pu ainsi réfléchir et proposer ce que pourrait être leur feuille de route en matière de FFN : la restitution de ces travaux en fin de séminaire lors d'une session de Haut Niveau fût l'occasion de proposer des pistes très concrètes en termes de gouvernance, capitalisation, utilisation et évaluation des FFN et de les présenter aux décideurs spécialement présents afin de discuter de la faisabilité des propositions. Ce fût une expérience enrichissante et fructueuse qui, dans certains cas, s'est avérée être un premier pas pour des pays dont l'intérêt pour le sujet est grandissant.



Magali MAIRE
Forestry Officer
Forest Department
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Roma ITALIE
Email : magali.maire@fao.org

Rao MATTA
Forestry Officer
Forest Department
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Email : rao.matta@fao.org

Driss BABA
BABA DRISS
Chef de la Division de l'Économie Forestière
Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
3, Rue Haroun Errachid Rabat-Agdal MAROC
Email : drissbaba05@yahoo.fr

Michel BASSIL
Chef du Service Reboisement et Exploitation
Ministère de l'Agriculture - LIBAN
Email : michelbassil2011@hotmail.com

Ismail BELEN
Senior Expert of Forest and Water Affaires
TURQUIE
Email : ismailbelen52@gmail.com

Slim JARRADI
Chef de Service à la Direction du Développement Sylvo-pastoral
Direction Générale des Forêts
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
République Tunisienne
30 Alain Savary, 1002 Tunis TUNISIE
Email : slim.jarradi@gmail.com

Photo 11 :

Séminaire de formation sur les FFN à Rabat en novembre 2015. De gauche à droite : Driss Baba (HCEFLCD Maroc), Ludwig Liagre (Consultant GIZ), Soudos Klibi (chercheur, Tunisie), Souad Assaous, (Direction générale des Forêts (DGF) en Algérie), Magali Maire (FAO), Slim Jarradi (DGF Tunisie), Saad Kamal (HCEFLCD, Maroc) Rao Matta (FAO)

Photo Abdelouhab-Ait-Ghejdi.

Références bibliographiques

- FAO (2015), « Vers des fonds forestiers nationaux efficaces »
- FAO (2015), Executive summary "Increasing the effectiveness of national forest funds"
- FAO, GIZ (2013), «National Forest Funds (NFFs) : Towards a solid architecture and good financial governance »
- CATIE, FAO, GIZ, 28-30 Jan 2013, Minutes of the Workshop «Strengthening Finance for Sustainable Forest Management through National Forest Funds», Costa-Rica

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou la politique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Résumé

Les fonds forestiers nationaux (FFN) sont des mécanismes adaptés aux défis d'aujourd'hui : en plus d'être un instrument de financement, ils peuvent également être un catalyseur en appelant des financements internationaux tels que la REDD+ par exemple. Correctement habilité, un FFN peut également être un outil efficace pour rationaliser l'utilisation des fonds dans le cadre d'une bonne gouvernance et assurer par exemple une redistribution vers les fournisseurs des services environnementaux dans le cadre de mécanismes de paiements pour services écosystémiques. Autant d'atouts pour mieux faire face aux changements globaux, tels que les pressions anthropiques croissantes et les phénomènes de pauvreté dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, qui accroissent les dégradations aux espaces boisés mais également les phénomènes de dépérissements et de désertification inhérents au changement climatique. Un tour d'horizon de la situation de quatre pays du sud et de l'est de la Méditerranée (Liban, Maroc, Tunisie et Turquie) est réalisé afin de faire le point sur le contexte dans chaque pays et l'intérêt de la mise en place ou du renforcement d'un fonds forestier national en termes d'opportunités de développement, de structuration, d'approche intersectorielle, d'objectifs et de calendrier.

Summary

National Forest Funds (NFFs) are mechanisms that could be adapted to address today's many challenges: their role as funding instruments, they can also act as catalysts to harness international funding such as the REDD+. If properly set, an NFF can also be an efficient tool to rationalize the use of these funds in a context of good governance and to ensure, for example, a redistribution to environmental service providers such as through payments for ecosystem services. Well equipped to deal with global changes, such as increasing anthropogenic stress with poverty in Southern and Eastern Mediterranean countries, which increase wooded areas degradation and withering and desertification due to climate change. An overview of the situation of 4 Southern and Eastern Mediterranean countries (Lebanon, Morocco, Tunisia, and Turkey) was compiled in order to take stock of the context and of the purpose of the implementation or the reinforcement of a national forest fund in terms of development opportunities, structuring, cross sectoral approach, objectives and schedule.

Resumen

Los fondos forestales nacionales (FFN) son mecanismos adaptados a los desafíos de hoy : además de ser un instrumento de financiación, pueden ser también un catalizador de reclamo a financiaciones internacionales como REDD+ por ejemplo. Correctamente autorizado, un FFN puede también ser un útil eficaz para racionalizar la utilización de los fondos en el marco de un buen gobierno y asegurar por ejemplo una redistribución a los proveedores de servicios medioambientales en el marco de mecanismos de pago por servicios de ecosistemas. Numerosas ventajas para hacer frente a los cambios globales, como las presiones antropicas crecientes y los fenómenos de pobreza en los países del sur y del este del Mediterráneo, que aumentan el deterioro de los espacios arbolados, así como los fenómenos de deforestación y desertificación inherentes al cambio climático. Se lleva a cabo una perspectiva de la situación de cuatro países del sur y del este del Mediterráneo (Libano, Marruecos, Tunes y Turquía) con el fin de proporcionar información sobre la situación en cada país y el interés de establecer o de consolidar los fondos nacionales forestales en términos de oportunidades de desarrollo, de estructuración, de enfoque intersectorial, de objetivos y de calendario.